

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2022-146

L'an deux mille vingt deux, le 13 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 décembre 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 24  
 votants : 29

**PRESENTS** : M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Muriel DESMOULINS, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et M. Alain BLONDY conseillers communautaires.

**ABSENTS Excusés** : M. Pierre VERGNOLLE, M. Roland POURCHET, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Annie ARNAUD, Mme Stéphanie TOESCA.

OBJET :

Châtaigneraie Limousine  
Désignation d'un élu référent

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Laurent GORYL  
Roland POURCHET est suppléé par Muriel DESMOULINS  
Jacques BLONDY donne pouvoir à Christiane BARRY  
Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY  
Stéphanie TOESCA donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN

**SECRETARE** : François BOISSERIE

Rapporteur : L. GORYL

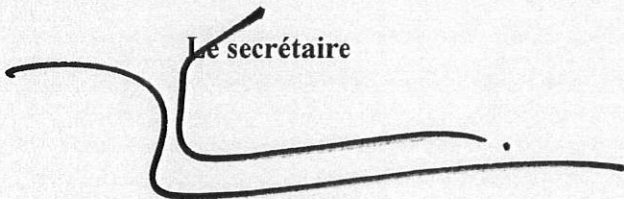
Considérant que la Châtaigneraie Limousine vient de lancer une démarche de diagnostic territorial dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) visant à :

- améliorer la connaissance des acteurs dynamiques de l'ESS ;
- identifier les enjeux spécifiques à l'ESS, en lien avec le projet de territoire ;
- se doter d'un plan d'actions pluriannuel partagé de soutien à l'ESS (stratégie et proposition d'outils en articulation avec les politiques régionales et nationales).

Afin de suivre cette démarche qui devrait s'achever en juin 2023 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité, **désigne** Monsieur Pierre MILLET LACOMBE en qualité d'élus référent de l'ESS.

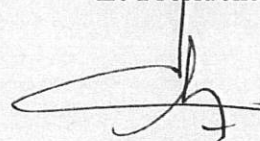
Le secrétaire



F. BOISSERIE

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20221213-DC2022530346-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.